

# **Commission canadienne du tourisme**

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre  
terminé le 31 mars 2017**

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**31 mars 2017**

**Introduction**

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

**Explications**

Les présentes explications portent sur le trimestre.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**31 mars 2017**

**Résultats trimestriels et depuis le début de l'année**

(en milliers)

	<b>Période de trois mois terminée le 31 mars 2017</b>	<b>Période de trois mois terminée le 31 mars 2016</b>	<b>Écart</b>
<b>Contributions des partenaires</b>	<b>2 977 \$</b>	<b>2 197 \$</b>	<b>780 \$</b>
<p>La CCT continue d'élargir son éventail de partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux, des entreprises d'envergure locale, régionale et nationale, des organismes de marketing de destination et des associations touristiques, une progression qui se reflète dans les contributions de nos partenaires, en hausse de 780 k\$ au T1 par rapport à la même période l'année dernière. Cette augmentation est surtout attribuable au programme Voyages génération Y, qui a attiré des contributions en hausse de 851 k\$ par rapport au T1 2016. Ce programme n'a en effet débuté qu'au milieu de 2016 et devrait prendre fin au milieu de 2017. En plus des progrès réalisés au chapitre de Voyages génération Y, la CCT continue de nouer de nouveaux partenariats avec des organismes de marketing provinciaux grâce aux nouveaux accords de partenariat mondiaux et enregistre une augmentation de 350 k\$ des contributions relatives aux initiatives aux États-Unis dans le cadre d'Accueillir l'Amérique. La progression des contributions des partenaires n'est que partiellement contrebalancée par le recul de 230 k\$ observé dans le marché chinois des voyages d'agrément et celui de 133 k\$ au poste de l'initiative Suivre les traces du consommateur, achevée au T1 2016.</p>			
<b>Autres produits</b>	<b>270</b>	<b>190</b>	<b>80</b>
<p>Les autres produits, composés de frais de fonctionnement recouverts au bureau de la CCT en Chine, d'intérêts gagnés et de remises liées aux cartes de crédit, ont augmenté de 80 k\$ par rapport au T1 de l'année dernière, principalement par suite des frais recouverts au bureau en Chine.</p>			
<b>Charges de marketing et de ventes</b>	<b>13 303</b>	<b>10 048</b>	<b>3 255</b>
<p>La CCT s'est engagée à augmenter ses investissements dans le marketing et les ventes en 2017. C'est ce que nous avons réussi à faire au premier trimestre, comme en témoigne la hausse de 3,3 M\$ des charges de marketing et de ventes par rapport à l'année dernière. La hausse la plus marquée revient au programme Voyages génération Y (1,0 M\$), suivi des marchés des voyages d'agrément au Royaume-Uni (900 k\$) et en Allemagne (543 k\$). Les investissements accrus dans le marketing et les ventes ont été possibles grâce à l'augmentation du financement accordé par le gouvernement du Canada dans le budget fédéral de 2016, aux fins de l'objectif de Promouvoir le Canada comme destination touristique de choix.</p>			
<b>Services généraux</b>	<b>1 829</b>	<b>1 354</b>	<b>475</b>
<p>La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. Malgré la faible augmentation des charges affectées aux services généraux (475 k\$), ce poste continue de représenter la même proportion des charges globales qu'en 2016. L'augmentation découle des changements survenus au sein de l'effectif des Finances entre 2016 et 2017 et de la prestation anticipée de services professionnels liés aux affaires financières. En outre, la CCT a recouru à des conseils juridiques au T1 2017 pour régler des questions d'intégration de ses nouvelles agences de marketing.</p>			
<b>Stratégie et planification</b>	<b>295</b>	<b>173</b>	<b>122</b>
<p>Les sommes consacrées à la stratégie et à la planification ont augmenté de 122 k\$ par rapport au T1 2016, surtout en raison des changements survenus au sein de l'effectif durant l'année.</p>			

## **Risques et incertitudes**

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques que le plan d'entreprise 2016-2020 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Efficacité du marketing**

Les efforts de marketing pourraient ne pas être efficaces ou pertinents, et pourraient avoir des retombées minimales ou inconnues pour l'industrie du tourisme.

*Mesures d'atténuation* : La CCT adoptera une approche à volets multiples pour gérer les risques liés à l'efficacité du marketing : elle maintiendra la vigueur de la marque et de l'organisme; utilisera le modèle du cheminement vers l'achat; recrutera, formera et retiendra le personnel approprié; profitera des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à ses principales activités et mesurera son apport; évaluera les résultats des études de conversion; utilisera les renseignements obtenus pour éclairer ses décisions; communiquera mieux sa valeur pour l'industrie du tourisme et son apport à celle-ci en les explicitant sous forme d'objectif stratégique qui sera intégré aux mesures du tableau de bord et en orientant les activités et les ressources de façon optimale.

- **Mesure du rendement**

La CCT pourrait être incapable de mesurer l'incidence et l'efficacité de ses activités de marketing ainsi que les résultats qui leur sont attribuables, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing de manière pertinente aux yeux des différents intervenants. Ce risque découle de la tendance des voyageurs à passer de sources d'information et d'inspiration touristiques traditionnelles, comme les journaux et les panneaux d'affichage, au contenu numérique, dont les blogues et les sites Web. La CCT travaille à peaufiner son approche concernant les mesures de suivi, et elle évalue son rendement selon des indicateurs qu'elle peut contrôler et influencer.

*Mesures d'atténuation* : Tout nouveau système de mesure pose des risques, lesquels sont atténués par la présence de tous les indicateurs clés de rendement dans les derniers tableaux de bord, à une exception près, et par l'évaluation continue de l'efficacité des mesures.

- **Vie privée**

Le déploiement de technologies visant à cerner les champs d'intérêt et les passions des voyageurs, puis à adapter le marketing selon ces facteurs, nécessite la collecte, l'évaluation et l'utilisation de données sur la consommation des voyageurs. En conséquence, les activités de la CCT pourraient ne pas respecter ni surpasser les exigences réglementaires ou les attentes des consommateurs en matière de respect de la vie privée.

*Mesures d'atténuation* : La CCT a le souci de protéger la vie privée des voyageurs et applique des pratiques exemplaires pour évaluer et gérer de façon proactive les risques qui s'y rattachent. Elle a d'ailleurs mené une évaluation exhaustive des facteurs relatifs à la vie privée pour ses activités actuelles et planifiées, en tenant compte des exigences fédérales canadiennes ainsi que des changements réglementaires prévus dans l'Union européenne. La CCT appliquera toutes les recommandations de l'évaluation et veillera à régulièrement réviser, évaluer et mettre à jour ses processus et politiques en matière de vie privée.

○ **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se traduire par une portée et une incidence moindres des activités de marketing de la CCT dans les marchés étrangers où la concurrence est très féroce.

*Mesures d'atténuation* : La CCT a établi des plans de contingence qui permettront de distribuer le budget le plus efficacement possible, dans un portefeuille varié de 12 pays, afin d'optimiser la mise en œuvre des programmes compris dans le mandat de l'organisme.

○ **Conjoncture économique, contexte géopolitique et sécurité à l'échelle mondiale**

Diverses économies dans le monde (dans lesquelles la CCT investit) pourraient connaître un important ralentissement de leur croissance, des changements dans leur paysage politique ou des conditions de sécurité nuisant aux voyages à l'étranger et à l'industrie canadienne du tourisme.

*Mesures d'atténuation* : La CCT maintiendra un portefeuille d'investissement équilibré parmi ses marchés; veillera à ce que les budgets alloués aux pays soient flexibles pour qu'ils puissent être redistribués au besoin; et offrira du soutien, des outils, des ressources et des occasions de vente aux acteurs de l'industrie pour les aider à faire face au contexte mondial, à se préparer à l'exportation et à développer leur entreprise.

○ **Gestion des talents**

La CCT pourrait ne pas être en mesure de recruter, de motiver, de former, de renouveler et de retenir les employés ayant les compétences et les talents requis par l'organisme pour répondre à ses besoins actuels et futurs, ce qui nuirait à son efficacité et à son efficience.

*Mesures d'atténuation* : La CCT offrira un milieu de travail où les employés auront un emploi valorisant dans un environnement équitable, sécuritaire, positif et fondé sur les valeurs de l'organisme. En outre, elle favorisera un cadre où les dirigeants donnent des directives claires, motivent les employés et assurent la promotion des valeurs de l'organisme. La CCT investira aussi dans une infrastructure de ressources humaines et de systèmes qui lui donnera accès à des services de grande qualité en matière de gestion du personnel.

○ **Gestion des changements**

La réorientation stratégique visant à faire de la CCT un organisme axé sur le marketing de contenu et les changements subséquents aux processus opérationnels et aux technologies pourraient réduire la capacité à gérer l'engagement des employés et la conservation du savoir de l'organisme, de même qu'à assurer une constance dans les activités, ce qui nuirait à l'efficacité globale de l'organisme.

*Mesures d'atténuation* : La CCT continuera de présenter et d'expliquer les priorités, débouchés, plans d'affaires et défis touchant l'organisme à tous ses employés, aux titulaires de charge et aux intervenants. Elle favorisera un environnement où la créativité et l'innovation sont encouragées, et soutiendra les gestionnaires et employés de tous les échelons en leur offrant les outils et ressources nécessaires. La CCT continuera aussi de suivre et d'évaluer l'efficacité de ses stratégies au moyen de sondages et de consultations.

**Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement**

On ne constate aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

**Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



---

David F. Goldstein

*Président-directeur général  
Vancouver, Canada  
Le 30 mai 2017*



---

André Joannette

*Vice-président, Finances et Opérations, et  
dirigeant principal des finances  
Vancouver, Canada  
Le 30 mai 2017*

**Commission canadienne du tourisme****État de la situation financière**

Au 31 mars 2017

(en milliers)

	31 mars 2017	31 décembre 2016
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 827 \$	21 288 \$
Créances		
Contributions des partenaires	1 617	1 353
Gouvernement du Canada	1 200	1 034
Autres	30	26
Actif au titre des prestations constituées	13 051	13 051
Placements de portefeuille	467	463
	<u>46 192</u>	<u>37 215</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 888	11 049
Rémunération des employés	1 417	1 215
Gouvernement du Canada	10	81
Passif au titre des prestations constituées	5 882	5 919
Produits reportés	1 227	1 476
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	900	931
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	164	164
	<u>12 488</u>	<u>20 835</u>
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>33 704</u>	<u>16 380</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance et autres actifs	3 086	1 402
Immobilisations corporelles	1 887	1 974
	<u>4 973</u>	<u>3 376</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>38 677 \$</u>	<u>19 756 \$</u>

## Commission canadienne du tourisme

### État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Contributions des partenaires	2 977 \$	2 197 \$
Autres	270	190
	<u>3 247</u>	<u>2 387</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	13 303	10 048
Services généraux	1 829	1 354
Stratégie et planification	295	173
Amortissement des immobilisations corporelles	89	60
	<u>15 516</u>	<u>11 635</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(12 269)	(9 248)
Crédits parlementaires	31 082	12 082
<b>Excédent de la période</b>	<u>18 813</u>	<u>2 834</u>
<b>Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période</b>	19 809	16 375
<b>Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période</b>	<u><u>38 622 \$</u></u>	<u><u>19 209 \$</u></u>



**Commission canadienne du tourisme**

**État des gains et pertes de réévaluation**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2017	2016
<b>Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période</b>	(53) \$	593 \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	55	559
Montants reclassés dans l'état des résultats	53	(593)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	108	(34)
<b>Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période</b>	<b>55 \$</b>	<b>559 \$</b>

**Commission canadienne du tourisme****État de la variation des actifs financiers nets**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2017		2016	
<b>Excédent de la période</b>	18 813	\$	2 834	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)		(119)	
Amortissement des immobilisations corporelles	89		60	
Cession nette d'immobilisations corporelles	-		-	
	<u>87</u>		<u>(59)</u>	
<b>Effet de la variation des autres actifs non financiers</b>				
Augmentation des charges payées d'avance	(1 684)		(846)	
	<u>(1 684)</u>		<u>(846)</u>	
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	108		(34)	
Augmentation des actifs financiers nets	17 324		1 895	
<b>Actifs financiers nets au début de la période</b>	16 380		14 031	
<b>Actifs financiers nets à la fin de la période</b>	<u>33 704</u>	<u>\$</u>	<u>15 926</u>	<u>\$</u>

**Commission canadienne du tourisme****État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	31 082 \$	12 082 \$
Contributions des partenaires	2 464	4 566
Autres produits	220	171
Intérêt sur trésorerie	51	19
	<u>33 816</u>	<u>16 838</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(22 346)	(16 996)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 033)	(2 857)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>8 437</u>	<u>(3 015)</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)	(119)
Cession d'immobilisations corporelles	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(2)</u>	<u>(119)</u>
<b>Activités de placement :</b>		
Cession de placements de portefeuille	(4)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	<u>(4)</u>	<u>-</u>
<b>Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période</b>	108	(34)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période</b>	<u>8 539</u>	<u>(3 168)</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<u>21 288</u>	<u>16 616</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<u>29 827 \$</u>	<u>13 448 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

**1. Pouvoirs et objectifs**

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au pays;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, la CCT a reçu les instructions C.P. 2014-1378 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction de procéder à la mise en œuvre de réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État établissent un ratio de partage des coûts 50:50 entre employé et employeur, pour le service courant, au titre des cotisations au régime, ratio qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La stratégie de mise en œuvre de la CCT figurera dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements découlant de ces instructions soient pleinement mis en œuvre.

En juillet 2015, la CCT a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La CCT a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions.

**2. Principales conventions comptables**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

**a) Crédits parlementaires**

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme *Accueillir l'Amérique*, le programme des Jeux olympiques ou le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**b) Contributions des partenaires**

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

**c) Autres produits**

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec DC, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

**d) Conversion des devises**

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens, selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

**f) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

**g) Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance se composent de charges liées aux programmes et aux coûts de fonctionnement qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**i) Produits reportés**

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires. Ces contributions sont comptabilisées à titre de produits en fonction de la date d'un événement ou d'une période de licence.

**j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail**

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

**k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

**l) Avantages sociaux futurs**

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire prendra fin le 30 décembre 2017, date à laquelle prendra effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. Pour 2016, la DMERCA a été évaluée à 8,6 ans (8,9 ans en 2015) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 0,0 an (0,0 an en 2015) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 12,2 ans (12,6 ans en 2015) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 7 ans (7 ans en 2015) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 13 ans (13 ans en 2015) pour les prestations de départ et à 13 ans (13 ans en 2015) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

**m) Instruments financiers**

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

**n) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

**o) Opérations entre apparentés**

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la CCT avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

**p) Services fournis sans frais et contributions en nature de partenaires**

Aux fins de l'audit annuel des états financiers, le Bureau du vérificateur général du Canada fournit des services d'audit sans frais à la CCT. Dans le cours normal de ses activités, la CCT reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

**3. Présentation des états financiers**

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la CCT en date du 31 décembre 2016, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2017, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

**4. Crédits parlementaires**

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 s'élèvent à 95,5 millions de dollars, y compris 25,0 millions de dollars liés à l'objectif Promouvoir le Canada comme destination touristique de choix du budget fédéral de 2016 et 12,5 millions de dollars liés à la campagne de marketing *Accueillir l'Amérique* aux États-Unis (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, 70,5 millions de dollars). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**5. Excédent accumulé (en milliers)**

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	<b>31 mars 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
Excédent de fonctionnement accumulé	38 622 \$	19 809 \$
Gain de réévaluation accumulé	55	(53)
Excédent accumulé	<u>38 677 \$</u>	<u>19 756 \$</u>



**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2017**

**6. Immobilisations corporelles (en milliers)**

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	T1 2017
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	550 \$	19 \$	1 868 \$	275 \$	112 \$	2 824 \$
Acquisitions	2					2
Cessions						-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	552	19	1 868	275	112	2 826
Amortissement cumulé, début de la période	330	16	374	118	12	850
Charge d'amortissement	25	1	49	11	3	89
Cessions						-
Amortissement cumulé, fin de la période	355	17	423	129	15	939
Valeur comptable nette	197 \$	2 \$	1 445 \$	146 \$	97 \$	1 887 \$

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2016
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	327 \$	19 \$	1 594 \$	275 \$	112 \$	2 327 \$
Acquisitions	223		274			497
Cessions						-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	550	19	1 868	275	112	2 824
Amortissement cumulé, début de la période	265	15	187	71	1	539
Charge d'amortissement	65	1	187	47	11	311
Cessions						-
Amortissement cumulé, fin de la période	330	16	374	118	12	850
Valeur comptable nette	220 \$	3 \$	1 494 \$	157 \$	100 \$	1 974 \$